

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à 9 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 29-03-2018

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. M. Dominique GUEYTTE. Mme Annie HUGUES M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

1. M. Pierre Michel nommé secrétaire. PV du 13 février 2018 approuvé.

2. **Signature du maire** dans le cadre des délégations

Location du garage n° 1 avec Michel CHAUFFOUR au 1er mars	50 € par mois
Location du garage n° 2 avec Liliane SAVARY au 1er mars	50 € par mois
Location du garage n° 3 avec Andrée FELIX au 1er mars	50 € par mois
Location du garage n° 4 avec Jean-Marc COSSU au 1er mars	50 € par mois
Location logement T2 « Orpierre » grand pré avec Robert Philippe au 15 février	: 189,15 €
Entretien des espaces verts au grand pré avec l'ESAT de l'ADSEA le 23-02	3 107,93 € TTC
Autosurveillance de la station d'épuration avec GIR'Eau le 23-02	1 027,20 € TTC
Peinture de la salle du grand pré avec l'ESAT de l'ADSEA le 05-03	3 700,20 € TTC
Eclairage pour les pompiers avec Avenir Radio le 12-03	1 062,20 € TTC
Placard pour la maison médicale avec M. Dan le 12-03	3 740,00 € TTC

3. **Année budgétaire 2018**, vote des taux d'imposition vote des budgets primitifs (budget principal, budget de l'eau, budget lotissement)

Délibération n° 1 – Les services fiscaux ont envoyé l'état de notification 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale, les allocations compensatrices de 17 007 € et le prélèvement GIR de 16 387 €. Compte tenu de l'équilibre du budget 2018 voté, il est proposé de garder les taux d'imposition de l'année 2017.

	Rappel taux 2017	Proposition taux 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produits correspondants
Taxe d'habitation	13,40 %	13,40 %	537 200 €	71 985 €
Taxe foncière (bâti)	26,12 %	26,12 %	430 100 €	112 342 €
Taxe foncière (non bâti)	80,54 %	80,54 %	9 900 €	7 973 €
Total				192 300 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales proposés

4. **Contrat Enfance Jeunesse**

Délibération n° 2 – Le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Cette convention prévoit le financement des activités extra scolaires (sorties, activités culturelles ou sportives) organisées par la mairie. La CAF propose un renouvellement de ce contrat sous réserve d'une demande expresse de la commune accompagnée d'une délibération de principe et d'un diagnostic du territoire. Un étudiant pourrait apporter son aide en juin dans le cadre d'un stage.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL SE DECLARE tout à fait favorable

- pour la signature d'un renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
- pour l'intervention d'un stagiaire pour aider à la rédaction du diagnostic de territoire

5. **Office de tourisme**, acceptation du leg

Délibération n° 3. – Suite au regroupement des communautés de communes, les structures des offices de tourisme changent. L'office de tourisme Intercommunal des Baronnie, l'OTIB, propose de verser à la commune un leg afin que la mairie puisse acheter un panneau d'information touristique pour le local de l'office de tourisme de Rosans. Josy Olivier propose la signature avec l'office de tourisme Intercommunal Sisteron Buëch du contrat de location du Bureau d'Information Touristique réhabilité à la Maison des énergies pour 104,45 € par mois.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE le don de l'OTIB qui sera réinvesti dans l'achat d'un panneau touristique

AUTORISE la signature d'un bail civil avec l'antenne de Rosans de l'office de tourisme Intercommunal Sisteron Buëch pour un montant de 104,45 € par mois dont 50 € de location et 54,45 € de participation aux charges de fonctionnement (ordures ménagères, chauffage, ménage)

6. **Subventions façades toiture**

Délibération n° 4. – M. Lionel Tardy concerné par le dossier sort de la salle. Le Calhaura SOLIHA 05 a préparé le récapitulatif des quatre subventions déjà attribuées et des deux dossiers en cours de traitement. Avec ceux-ci, l'enveloppe prévue pour cette opération soit 11 700 € sera terminée. Josy Olivier propose d'attribuer les deux dernières aides dans la limite de l'enveloppe. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les montants à réserver suivants :

- Dossier Tardy Anne et Lionel, rue du temple, réfection de la couverture de toiture 2 000 €
- Dossier Jauzein Pierre, rue du Barry, réfection des enduits de façades et couverture de toiture 2 624 €

7. **Tarifs**, navette, couvertures

Délibération n° 5. - La commission « navette » s'est réunie avec le chauffeur. Josy Olivier propose une augmentation du tarif trimestriel pour bénéficier du service d'accompagnement de la navette et la création d'un nouveau tarif pour les trajets occasionnels d'accompagnement. Les cartes d'abonnement non nominatives pour l'ADSEA restent inchangées. Des couvertures ignifuges avaient été achetées pour les appartements loués pendant les vacances. Josy Olivier propose de les céder à la demande.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE les nouveaux tarifs navette suivants

- 30 € l'abonnement trimestriel pour ceux qui ont besoin d'être accompagnés
- 5 € le trajet pour ceux qui se joignent occasionnellement à un départ déjà programmé
- AUTORISE la maire à signer de nouvelles conventions avec les communes fixant leur participation au même montant que celui payé par les usagers
- VOTE le prix des couvertures d'occasion cédées à 10 € les grandes et 5 € les petites

8. Inauguration de la Maison des Energies

9. Questions diverses

La séance publique est levée à 12 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 12-04-2018. Madame OLIVIER, maire.